



Erteco

Syndicat Force Ouvrière Des Ets ERTECO FRANCE PARIS IDF  
51-53 RUE DE VERDUN

93 120 LA COURNEUVE

TEL : 01 49 34 37 81

## Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

### Bilan simplifié avant répartition

Actif	31/12/2015			31/12/2014	Passif	31/12/2015	31/12/2014
	Brut	Amort et Dép	Net	Net			
Actif immobilisé	0		0	0	Fonds syndicaux		
Actif incorporel	0		0	0	Réserves	9141,42	8382,48
Actif corporel	0		0	0	Report à nouveau	0	0
Actif financier	0		0	0	Résultat	758,94	2809,96
<b>TOTAL (I)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>902,66</b>	<b>758,94</b>
					Provisions (II)	0	0
Actif circulant					Fonds dédiés (III)	0	0
Stock et fournitures	0		0	0			
Créances	0		0	0	Dettes financières	0	0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	Dettes diverses	0	0
					<b>Total (IV)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Disponibilités (III)	10044,08		10044,08	9141,42			
Comptes de régulation (IV)			0		Comptes de régularisation (V)	0	0
<b>Total Général</b>	<b>10044,08</b>		<b>10044,08</b>	<b>9141,42</b>	<b>Total Général</b>	<b>10044,08</b>	<b>9141,42</b>

### Compte de résultat simplifié

Charges	31/12/2015	31/12/2014	Produits	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	643,21	1098,71	Cotisations	1262,08	896,4
Autres charges externes	78	0	Subventions	1500	1500
Autres services extérieurs	1201,25	631,14	Autres produits	0	0
Impôts et taxes	0	0	Transferts de charges	0	0
Autres charges	0	0	Reprises amort et prov		
Dot amort et prov	0	0			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1922,46</b>	<b>1729,85</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>2762,08</b>	<b>2396,4</b>
Charges financières (II)	0	0	Produits financiers (II)	63,04	92,39
Charges exceptionnelles (III)	0	0	Produits exceptionnels (III)	0	0
Engagements à réaliser sur contributions de financement (IV)	0	0	Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0	0
<b>Total Général</b>	<b>1922,46</b>	<b>1729,85</b>	<b>Total Général</b>	<b>2825,12</b>	<b>2488,79</b>
Solde créditeur: Bénéfice	902,66	758,94	Solde débiteur: déficit	0	0

# Sommaire

## 1 - Règles et méthodes comptables

1.3	<i>Disponibilités</i>	page 4
1.5	<i>Réserves</i>	page 4
1.7	<i>Cotisations encaissées</i>	page 4

## 2 - Complément d'informations relatives au bilan, et au compte de résultat

2.3	<i>Disponibilités</i>	page 4
2.5	<i>Fonds syndicaux</i>	page 4
2.7	<i>Ressources de syndicat</i>	page 4
2.8	<i>Autres services extérieurs</i>	page 4

## 3 - Informations complémentaires

3.1	<i>Effectif</i>	page 5
3.2	<i>Engagements de retraite</i>	page 5
3.3	<i>Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues</i>	page 5
3.4	<i>Evénements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat</i>	page 5
3.5	<i>Intégration globale dans une consolidation</i>	page 6

## 4 - Informations spécifiques aux organisations syndicales :

4.1	<i>Ressources de l'année</i>	page 6
4.2	<i>Contributions publiques de financement</i>	page 6
4.3	<i>Actions de solidarité des organisations syndicales</i>	page 6
4.4	<i>Contributions en nature</i>	page 6

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2015

0  
00

Les comptes du Syndicat Force Ouvrière Des Ets ERTECO PARIS IDF par les données suivantes au 31 décembre 2015 :

• Total des produits :	2 825,12 €
• Total du bilan :	10 044,08 €
• Excédent de l'exercice :	902,66 €

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'organisation syndicale pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015.

### 1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Syndicat Force Ouvrière Des Ets ERTECO PARIS IDF sont établis en conformité avec le règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales, notamment au regard des principes comptables généraux tels que ceux de prudence, du nominalisme monétaire (coûts historiques), de la permanence des méthodes, de la spécialité des exercices et de la continuité de l'activité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1.1 Disponibilités

Les disponibilités sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### 1.2 Réserves

Elles correspondent au cumul des excédents antérieurs.

#### 1.7 Cotisations encaissées

En application du § 2.2.2. du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, les cotisations sont inscrites au compte de résultat lors de leur encaissement et pour leur quote-part revenant à la l'union départementale, ainsi qu'à la Fédération FGTA.

### 2 - Complément d'informations relatives au bilan, et au compte de résultat

## 2.3 Disponibilités

Le poste « disponibilités » comprend les comptes courants bancaires et sur livret, la caisse et éventuellement les chèques à l'encaissement.

## 2.5 Fonds syndicaux

Fonds syndicaux en euros	31/12/2015	Résultat de l'exercice	31/12/2014
Réserves	9 141,42		8 382,48
Résultat de l'exercice	902,66	902,66,	758,94
<b>TOTAL</b>	10 044,08	902,66	8 382,48

## 2.7 Ressources

Tableau requis<sup>1</sup> de calcul des ressources :

En Euros	2015	2014
Cotisations reçues nettes	1 262,08	896,40
(+) Subventions reçues	1 500,00	1 500,00
(+) Autres produits d'exploitations perçus	0	0
(+) Produits financiers perçus	63,04	92,39
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	2 825,12	2 488,79

Les « cotisations reçues nettes de reversements » correspondent à la quote-part des cotisations encaissées acquises à l'union départementale ainsi qu'à la Fédération et inscrites au compte de résultat.

Les « autres produits d'exploitation perçus » correspondent principalement aux produits d'activités annexes.

Les produits financiers comprennent les intérêts des comptes sur livret et autres placements.

## 2.8 Autres services extérieurs

Les autres services extérieurs concernent essentiellement les frais de déplacements, de missions et réceptions, les honoraires, les frais d'affranchissement et de télécommunication...

## 3 - Informations complémentaires

### 3.1 Effectif salarié

Néant

### 3.2 Engagements de retraite

Néant

### 3.3 Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues

<sup>1</sup> § 5.1.1 du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales

Engagements reçus : néant  
Engagements donnés : néant

**3.4 Événements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat.**

Néant.

**3.5 Intégration globale dans une consolidation**

Néant.

**4 - Informations spécifiques aux organisations syndicales :**

**4.1 Ressources de l'année**

Le tableau requis figure en note 2.7, ci-dessus.

**4.2 Contributions publiques de financement**

Néant

**4.3 Actions de solidarité des organisations syndicales**

Néant.

**4.4 Contributions en nature**

L'organisation syndicale a bénéficié en 2015 de la mise à disposition à titre gratuit et à titre précaire du local et du matériel. Elle a également bénéficié de la mise à disposition à titre gratuit de 0,46 personnes en équivalent temps plein.